

Deux présidentes face aux ténèbres

Pascale Robert-Diard

Sylvie W. s'était promis de tenir. D'être « à la hauteur de son procès » disait-elle. Elle voulait être jugée et condamnée pour les crimes qu'elle a commis. Un vendredi de novembre 2019, cette infirmière, tout juste promue cadre de santé, a dérobé des doses d'insuline dans la clinique qui l'employait. Le dimanche soir, après avoir aidé ses filles à faire leurs devoirs, joué avec elles, préparé le dîner, elle les a installées dans sa chambre devant la télé, leur a distribué à chacune un somnifère en leur faisant croire que c'était un traitement contre la toux, a attendu qu'elles s'endorment pour leur injecter de l'insuline et s'est piquée elle-même. Sa cadette, âgée de 7 ans, est décédée. Son aînée de huit ans et demi a survécu. En se réveillant, l'enfant a sauvé sa mère de la mort.

Pendant quatre jours, devant la cour d'assises de la Côte d'Or, à Dijon, l'accusée a tenté de respecter sa promesse. Jusqu'à ce jeudi 10 novembre où les ténèbres l'ont emportée. Après une heure de chaos, de cris, de hurlements à glacer le sang, Sylvie W. a quitté le palais de justice de Dijon, sédattée et entravée sur un brancard de pompier, pour être hospitalisée d'office en service de psychiatrie. Son procès a été renvoyé sine die. « *Nous sommes obligés de nous incliner devant cette difficulté que nous n'avons pas choisie et qu'elle n'a pas choisie non plus* », a énoncé d'une voix blanche la présidente Caroline Podevin.

S'incliner. Aucun mot n'était plus juste que celui-ci. On ne pouvait que s'incliner devant l'inatteignable détresse d'une mère. Devant l'indicible noirceur d'un secret de famille que l'audience venait de faire affleurer. Ce n'était plus un procès, c'était l'engloutissement d'une



femme. La voix blanche de la présidente disait l'effroi commun. Elle laissait aussi entrevoir le poids écrasant de la charge qui avait été la sienne. Pendant ces quatre jours, Caroline Podevin n'a cessé de chercher le juste chemin entre la rigidité que lui imposait le Code de procédure pénale et l'humanité que commandaient à la fois la douleur de l'accusée et le respect de celle des parties civiles. Entre son devoir

de présidente – aller jusqu'au bout de l'audience, pour tenter de comprendre et juger un crime – et le vertigineux tête-à-tête, dans les coulisses, avec une femme qui ne voulait et ne pouvait plus vivre, sa robe rouge de juge n'était que fragile armure.

Ce sont d'autres ténèbres qu'explore la caméra d'Alice Diop, dans le film *Saint-Omer*, inspiré directement de l'affaire Fabienne Kabou, cette mère qui a noyé sa fille de deux ans sur une plage de Berck-sur-Mer. Jamais le tremblé d'un procès d'assises ne m'est apparu plus justement rendu. La réalisatrice, qui avait elle-même assisté au procès de Saint-Omer, a tout saisi de l'humeur d'une audience, au sens quasi physiologique, cette circulation silencieuse des regards et des émotions, cette confrontation entre le désordre humain et l'ordre procédural. Celle qui, à l'écran, l'exprime au plus près, est justement la présidente de la cour, incarnée par Valérie Dreville. Son visage sans apprêt est un kaléidoscope plus éloquent que tous les mots. « *J'essayais d'être tout à fait neutre, mais l'émotion prenait parfois le dessus. Je disais à Alice : "Une juge ne peut pas être bouleversée comme je le suis."* », a confié l'actrice de théâtre dans un entretien à Télérama.

Si, justement, il arrive qu'elle le soit. ■

« *S'incliner. Aucun mot n'était plus juste que celui-ci. On ne pouvait que s'incliner devant l'inatteignable détresse d'une mère.* »